

Compte-rendu du conseil d'école du 15 mars 2024

Présentes : Mme Brotonne, Mme Halberstadt, Mme Wongermez, Mme Lacote ;

Mme Di Bernardo ;

Mme Delcroix, Mme Truchet ; Mme Virolle.

Excusées : Mme Leclercq (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Duclos, Mme Loïal, Mme Picque, Mme Porebski.

1) Projets des 3 classes et sortie de fin d'année :

- La grande lessive :

Dans le cadre du volet artistique de notre projet d'école, les 3 classes vont participer le 21 mars, à « La Grande Lessive ». Il s'agit d'une manifestation d'art participatif semestrielle et internationale ouverte à tous. Ses objectifs généraux sont la promotion de l'éducation, de l'enseignement et de la création artistiques, ainsi que le développement du lien social. Le thème sera « Les bulles ».

Chaque élève de la petite section au CM2 devra réaliser son « oeuvre » sur une feuille de format A4 (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.). Puis, toutes les feuilles seront suspendues grâce à des pinces à linge dans la cour de l'école ou sous le préau en fonction de la météo.

Les familles sont invitées à venir découvrir cette oeuvre collective le jeudi 21 mars de 16h30 à 18h.

Il y aura ce même jour la vente de crêpes de la classe de maternelle pour financer en partie la réalisation d'une fresque sous le préau.

- La sortie de fin d'année :

Tous les élèves se rendront en bus à l'Espace Rambouillet le 28 juin 2024.

(Départ de l'école : 8h30 / Retour à l'école : 16h30).

Le programme : démonstration de rapaces en vol, visite libre et 1 atelier (les maternelles et les CP/CE1) / 1 visite guidée (les CE2/CM2).

- Coût : 637,50 euros pour les 51 élèves (12,50 euros par élèves)

une partie sera pris en charge par la coopérative scolaire et une participation sera demandée aux familles.

- L'équipe enseignante remercie la municipalité qui prendra en charge le coût du transport (762 euros) dans le cadre du budget transport de l'année.

2) La coopérative scolaire :

Le solde du compte de la Coopérative Scolaire s'élève à 1 874,21 euros.

- Bénéfices de la vente des chocolats : 313,49 euros

- les goûters des représentants des parents d'élèves organisés le vendredi des vacances : 318, 30 euros (pas comptés dans le solde du compte).

Nous remercions les représentants des parents d'élèves et toutes les personnes qui ont participé aux diverses actions de l'école.

3) Les résultats aux évaluations de GS « Pour une entrée sécurisée en CP »:

Les évaluations nationales de GS ont eu lieu de fin novembre à mi-décembre 2023 pour les élèves de grande section. Très bons résultats. Les parents concernés ont reçu les résultats de leur enfant.

4) Les résultats aux évaluations nationales « Point d'étape CP »:

Fin janvier, les élèves de CP ont passé le deuxième volume des évaluations nationales en Français et en Mathématiques « Le point d'étape ».

Les résultats sont globalement satisfaisants.

Les parents ont reçu les résultats de leur enfant lors des rendez-vous individuels pour la remise du livret scolaire du premier semestre.

Les élèves ayant obtenu les scores un peu fragiles en français ou en mathématiques se verront proposer des séances d'APC (activités pédagogiques complémentaires) pour renforcer la maîtrise de ces compétences.

5) Bilan du cycle natation :

Cette année, le cycle de natation des élèves du CP au CM2 s'est déroulé du vendredi 15 décembre au vendredi 15 mars à la piscine Centre Aquatique des Bains de Seine Mauldre à Aubergenville.

=> 10 séances réparties sur 10 semaines à raison de 1 séance par semaine le vendredi matin.

=> Les élèves devant être dans l'eau de 9h40 à 10h20, nous partions à 9h05 et revenions vers 11h10.

Les CM2 ont passé en fin de cycle le « savoir nager ».

Nous félicitons tous les enfants du CP au CM2 pour leurs efforts et leurs progrès.

Nous remercions vivement les parents accompagnateurs pour leur aide dans le bus et dans les vestiaires et la municipalité pour la prise en charge du coût du cycle de natation (transport /piscine).

Questions des représentants des parents d'élèves :

- o *Comment est organisée la sécurité des enfants lors de la phase de jeux libres à la piscine ?*
- o *Est-il possible d'envisager qu'un adulte soit dans l'eau à ce moment- là pour réguler l'agitation des enfants ?*

Rappels du fonctionnement de la piscine :

Surveillance

Elle est assurée, conformément aux instructions officielles, par un personnel exclusivement affecté à cette tâche. En l'occurrence, chaque bassin est surveillé par un maître-nageur.

Enseignement

*Conformément aux instructions officielles, l'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante : - en **élémentaire**, l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole, soit deux encadrants.*

Ce qui était mis en place :

Les effectifs de l'école du CP au CM2 comptant pour une classe et les séances de piscine étant réalisées avec une classe d'une autre école, les élèves des 2 écoles étaient mélangés et répartis en 4 groupes de niveaux, chacun étant encadré par 1 adulte.

Les 2 premiers groupes étaient respectivement encadrés par un maître-nageur, le 3^e autre par Mme Brotonne et Mme Halberstadt et le 4^e groupe par l'enseignante de l'autre école. En complément, 2

maîtres-nageurs surveillaient respectivement les 2 bassins.

La phase de jeux dans le petit bain était exceptionnelle. Elle n'a eu lieu que 2 fois durant les 10 dernières minutes le jour des vacances.

Les adultes ne sont pas dans l'eau, car pour surveiller, il est préférable d'être en extérieur.

6) Bilan des Stages de Réussites :

Ils durent 12h réparties sur 4 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi avec 3h par jour chaque matin).

Ils ont lieu la 1ère semaine des petites vacances et la 1ère semaine des grandes vacances en juillet et la dernière semaine en août.

Tous les élèves du CP au CM2 peuvent être concernés à la demande des parents ou suite à la proposition des enseignantes. Il faut l'accord des parents.

Les élèves sont par petits groupes de 8 élèves maximum.

Ces activités permettent de retravailler des notions de français et de mathématiques.

Il faut 2 enseignantes dans l'école / ça peut-être dans une autre école ou groupé avec des élèves des autres écoles si pas assez d'élèves.

Mme Halberstadt et une enseignante d'une autre école ont fait le stage durant les vacances de février dans notre école avec 2 groupes de 8 enfants chacune.

Nous remercions Mme le Maire d'avoir autorisé la réalisation du stage dans notre école.

Prochains stages de Réussite : Mme Wongermez : en juillet et en août / Mme Martin : en juillet

7) La fête de l'école :

Elle aura lieu le samedi 22 juin 2024 toute la journée :

- le matin : à l'école : spectacle des élèves suivi de la remise des prix offert par la municipalité,
- le midi et après midi : kermesse (organisée par les représentants des parents d'élèves).

Pour la réussite de cette journée de fête, nous comptons sur la participation de tous.

Questions des RPE :

- o Peut-on faire la kermesse dans le parc Aigue Flore ?

Madame Le Maire est d'accord.

- o Peut-on servir un repas froid le midi après la remise des prix ?

Ce serait en pique-nique (prévoir des denrées, les parents participeraient en apportant des plats, boissons) dehors sauf si pluie (kermesse annulée, possibilité d'aller dans la salle si petite pluie).

La mairie est d'accord si le parc est respecté (pas de déchets laissés par terre).

Un encart relatif à la kermesse rédigé par les représentants des parents d'élèves sera publié dans un prochain flash de la mairie.

8) Point « INFORMATIONS » de la mairie :

Sortie CM2

La municipalité invite les élèves de CM2 et Mme Brotonne à participer le vendredi 26 avril à la cérémonie officielle du Ravivage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. À cet effet, ils apprendront le protocole de cette cérémonie ainsi que la Marseillaise. (départ de l'école à 16h30). Une gerbe de fleurs sera déposée de la part de la mairie. Un enfant sera tiré au sort pour déposer un bouquet de fleurs également.

→ **AJOUT APRÈS LE CONSEIL D'ÉCOLE : Suite au renforcement du plan vigipirate « attentat »**

le 25 mars, cette sortie est annulée.

Travaux dans l'école

Maternelles : Les toilettes de la classe de maternelle seront entièrement refaites cet été.

CP-CE1 : Dans les toilettes de cycle 2 changement de l'œil de bœuf.

CE2-CM2 : Le revêtement de l'escalier extérieur pour monter à l'étage sera refait ainsi que le crépi du mur. Un ballon d'eau chaude sera installé à l'étage. Une solution sera trouvée pour que l'eau s'évacue au niveau de la descente en bas des escaliers.

La grange : Le portail et le portillon de la grange seront changés. La chaudière sera également changée. Tous ces travaux seront pris en charge par la mairie avec l'aide de subventions.

Le budget de la mairie étant voté en avril, il nous sera donc présenté lors du dernier conseil d'école.

9) Bilan des actions des RPE :

o Actions passées :

- Recette goûter de Noël = 95,75 €
- Recette goûter d'hiver = 108,55€
- Venue de Mme LECLAINCHE Anne au dernier goûter - Référente Mission Prévention Pôle Enfance Jeunesse à MANTES LA JOLIE ;

Mme LECLAINCHE est disponible au 06 70 80 05 20 ou à aleclainche@yvelines.fr pour tout questionnement relatif à la parentalité lorsque les parents rencontrent des difficultés dans leur éducation. Elle intervient également dans de nombreux domaines de préventions (écran, harcèlement et/ou cyber-harcèlement, violences psychologiques physiques et/ou sexuelles, fugues, délaissements...). Mme LECLAINCHE reviendra au prochain goûter.

o Actions futures :

- Objet personnalisable à mettre en vente auprès des parents (torchon, totebag,...). Est-il possible que les dessins par les enfants soient réalisés sur le temps de l'école ?
Les enseignantes sont d'accord.

10) Plusieurs rappels « école » :

- Enfants malades :

Si votre enfant est malade (toux persistante, fièvre, nausée,..., nécessité de soins supplémentaires), il convient pour son bien-être et celui de ses camarades, de ne pas le déposer à l'école.

Lorsqu'il est malade en classe ou sur le temps du midi, il doit être récupéré au plus vite.

- Matériel/devoirs/leçons :

Pour pouvoir bien travailler en classe, les élèves doivent avoir toute l'année leur matériel et leurs cahiers. Ils doivent le vérifier et compléter si nécessaire tous les week-ends. Néanmoins, on constate souvent que ce n'est pas fait. Des crayons manquants ou mal taillés sont autant de temps perdu, qui ne sera pas passé à travailler.

De même, les leçons doivent être apprises (et non seulement lues) très régulièrement pour pouvoir faire les exercices et suivre en classe. Or, ce n'est pas toujours le cas.

Nous comptons vraiment sur l'aide des parents (jusqu'au CM2) pour vérifier le matériel, le cartable,

l'apprentissage des leçons, prendre connaissance des mots et signer les cahiers. Même les élèves de CM2 ont encore besoin d'être accompagnés pour bien préparer le passage au collège.

Question des RPE :

- Est-il possible de récupérer les trousse des CP-CE1 plus fréquemment pour tailler les crayons et vérifier la complétude de la trousse ?
Mme Halberstadt est favorable, à voir la fréquence.

- Les mouchoirs :

- pour l'élémentaire : les élèves oublient souvent leurs paquets de mouchoirs à la maison. Pourriez-vous s'il vous plait y remédier ?
- pour la maternelle : des boîtes de mouchoirs collectives sont les bienvenues.

11) Questions des Représentants des parents d'élèves :

Peut-on connaitre le protocole/l'organisation de prise en charge des enfants en cas d'absence ou retard de 2 enseignantes (ou 3) ?

Lorsqu'une enseignante est absente (maladie), elle prévient la directrice qui à son tour en informe l'inspection afin de savoir s'il y aura un remplaçant. Dès l'obtention de la réponse de l'inspection, Mme Brotonne prévient les familles. Concernant une prolongation de l'arrêt, celle-ci ne peut pas être prévue à l'avance.

Nous rappelons que lorsqu'il n'y a pas de remplaçant, il n'y a aucune obligation pour les familles de garder leur enfant (contrairement aux années précédentes où il n'était pas possible de brasser les élèves). Les enfants présents seront répartis dans les autres classes.

Si les 3 enseignantes viennent à être absentes en même temps pour des raisons d'intempéries (comme lorsqu'il y a eu de fortes neiges), Mme Brotonne contacte Mme le Maire afin d'organiser ensemble un accueil temporaire des enfants en attendant l'arrivée des enseignantes. Le temps d'accueil périscolaire du matin relevant de la mairie et de l'UFCV, Mme le Maire doit alors établir avec l'UFCV ce qu'il est possible de faire.

Dans un tel cas, la direction, les enseignantes, la mairie et les RPE sont en communication pour trouver une solution la plus efficace et rapide possible.

Est-il possible de mettre en place une aide aux devoirs lors du temps périscolaire du soir ?

La mairie s'est renseignée auprès de l'UFCV : il faudrait embaucher un animateur supplémentaire pour cela. Il viendrait pour 2h au minimum à 16H30 chaque jour. Dans un tel cas, le coût du périscolaire augmenterait.

Les RPE vont faire un sondage pour savoir qui serait intéressé (attention : il y a une différence entre étude dirigée - La personne accompagne l'élève, l'aide - et étude surveillée - l'enfant fait ses devoirs sans aide).

Est-il possible d'envisager 3 services pour le repas de Noël ? Il est difficile pour les maternelles d'être si longtemps à table.

Réponse de la mairie : la mairie est attachée à cette tradition. Elle invite tous les élèves de l'école pour partager ce repas juste avant les vacances. C'est aussi l'occasion pour le personnel municipal, les 3 enseignantes et les représentants des parents d'élèves de se réunir avec les élèves.

Rappel : le 3^e conseil d'école aura lieu le vendredi 7 juin 18h

Secrétaire : Mme Delcroix

Présidente : Mme Brotonne